

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17/11/2022 à 19h30**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 09/11/2022

Date d'affichage : 09/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 du mois de novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

**Présents** : 14 / 21.

**Votants** : 18 / 21.

**Présents** : Messieurs Barneron, Brient, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier.  
Mesdames, Chaintreuil, Durand, Lopes, Liabeuf, Miserolle.

**Absents** : Madame Monterrat – Monsieur Garetti.

**Excusée** : Madame Mourvillier.

**Procurations** de Monsieur Grillot à Madame Grillot – de Monsieur à Bouchon à Madame Miserolle – de Madame Mondon, à Monsieur Brient – de Madame Juban à Monsieur Moulin.

**Monsieur Longinotti** a été désigné comme secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022**

**Madame Chaintreuil** expose que Madame Mondon a employé le mot 'utilisé' et non 'manipulé'.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n°1**

**Objet : Décision Modificative n°5 au budget primitif M57.**

**Monsieur Barneron** propose de procéder aux virements de crédits suivants :

- Section d'investissement pour un montant de 6 000.00 euros.
- Section de fonctionnement pour un montant de 25 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les virements de crédits précités et autorise le maire à signer tout document y afférent.

**Délibération n°2**

**Objet : Sortie d'inventaire : Tracteur ISEKI 6670 TZ 26 (TRAN-00197)**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la sortie d'inventaire du tracteur ISEKI 6670 TZ26 - Numéro d'inventaire : TRAN-00197, car ce matériel est irréparable. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

**Délibération n°3**

**Objet : Intégration dans l'inventaire d'un cultivateur et d'une herse.**

**Monsieur Barneron** expose qu'un don a été fait à la commune de Peyrins : une herse tractable et un cultivateur à 3 points de marque TOB – Année 1980.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'intégration, dans l'inventaire de la Commune des matériels précités.

**Délibération n° 4**

**Objet : Eglise de Saint-Ange : Travaux divers de restauration - Demandes de subventions aux différents financeurs.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) au taux maximum de 30%, incluant le 'Fond Incitatif et Partenarial'

destiné aux communes de moins de 10 000 habitants. Des demandes sont également adressées auprès de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Départemental et de la Conservation Départementale du Patrimoine.  
Le maire est autorisé à signer les demandes de subventions ainsi que tout document afférent à cette décision.

#### Délibération n°5

**Objet : Création de liaisons et de déplacements doux entre deux zones de loisirs – Sollicitation de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) sollicite l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL pour la création de liaisons et de déplacements doux entre deux zones de loisirs, mettant en valeur l'allée des Justes de la Nation et approuve le plan de financement.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### Délibération n°6

**Objet : Tarif : application d'un forfait pour recherches documentaires.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

La Commission des finances propose de fixer un tarif pour la recherche documentaire car par facilité la mairie est de plus en plus sollicitée par les administrés et les administrations pour des recherches de dossiers alors qu'ils avaient déjà été préalablement transmis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les tarifs suivants :

- **Recherches antérieures à 2020** sans sauvegarde informatique pour lesquelles la commission des finances propose un forfait par dossier d'un montant de **60 euros**.
- **Recherches plus récentes et numérisées** ce qui est plus facile d'accès et pour lesquelles la commission des finances propose un forfait par dossier d'un montant de **30 euros**.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### Délibération n°7

**Objet : Tarif : Augmentation de la location de la salle de Saint-Ange.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0) approuvent les tarifs mentionnés ci-dessous et autorisent le maire signer tout document y afférent.

SAINT-ANGE		
Libellés	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2022 (En euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs applicables au 16/11/2022 (En euros)
Tarif unique pour le week-end	260.00	286.00
<i>Caution week-end</i>	500.00	500.00
Location à la journée en semaine uniquement	155.00	170.00
<i>Caution</i>	100.00	500.00
Location association peyrinoise (Cf : Délibération du 21/07/2021)	2 Gratuités par an	2 Gratuités par an
<i>Caution</i>	500.00	500.00
Location de 12h00 à 14h30, comprenant la salle et son extérieur,	55.00	60.00

pour les associations de randonnées, ou autres disciplines.		
<i>Caution</i>	<i>100.00</i>	<i>500.00</i>

#### Délibération n°8

**Objet : ALSH : Création d'un poste de direction à 28h00.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Sur avis favorable de la commission du personnel réunie en date du 09/11/2022, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 16 - Contre : 2 (Madame Miserolle – Monsieur Bouchon) - Abstention : 0) approuve la suppression du poste à 35h00 hebdomadaires – Grade : Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe - en vue d'une création de poste à 28h00 hebdomadaires à compter du 01/12/2022 - Grade : Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### Délibération n°9

**Objet : Instauration du Compte Epargne Temps.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Sur avis favorable de la Commission du personnel du 9/11/2022, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'instauration du CET et autorise le maire à signer tout document y afférent.

#### Délibération n°10

**Objet : Vente de la maison Vallier : report du délai du compromis.**

**Monsieur Moulin** expose que le compromis de vente de la maison Vallier subit un retard en raison des offres de banque.

Il convient de proroger le délai de signature de l'acte au 15/12/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le report de délai au 15/12/2022.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

#### Délibération n°11

**Objet : Données physiques et financières nécessaires à la répartition de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de la DGF 2023.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin** expose que le recensement de la voirie classée dans la domanialité publique communale permet chaque année d'alimenter la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, (Par : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide le classement dans la voirie communale et déclare au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023, que la longueur des chemins ruraux revêtus dans notre commune est **de 61 046.50 mètres linéaires soit 61.04 kms**. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision.

### QUESTIONS DIVERSES

**Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), Monsieur Barneron présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.**

- Désamiantage de conduit en façade pour la vente Maison Vallier.
- Maison Vallier : remplacement d'un hublot au dernier étage.
- Travaux complémentaires SSI – Anne SYLVESTRE.

- Contrat de maintenance A. Sylvestre et Restaurant Scolaire – ADS.
- Réparation du parvis de la mairie – Boisset TP.
- Réparation de la classe 3 de l'école maternelle.
- Vérification périodique de l'alarme incendie – Bureau Véritas.

**Participation citoyenne :**

- Achats d'arbres sur le parking du gymnase - Pépinière Cotte.
- Plantation d'arbres sur le parking du gymnase - Charignon TP.
- Plantation d'arbres sur le parking du gymnase - SAMSE.

**Plan Communal de Sauvegarde – Exercice de terrain du 18/11/2022**

**Monsieur Barneron** informe que des messages d'alerte ont déjà été envoyés.

Il invite les conseillers municipaux à participer à cet exercice en tant qu'auditeur.

**Dégradations sur biens municipaux**

**Monsieur Barneron** constate que ces dégradations sont en augmentation.

**Distribution des colis de Noël**

**Madame Chaintreuil** : les colis arrivent le 9/12.

Elle invite les élus à participer à cette distribution.

Sont candidats : Messieurs Vossier, Heraud – Madame Durand.

**Repas des aînés au restaurant le Tahiti.**

**Madame Chaintreuil** : le repas a été très apprécié.

**Date du prochain conseil municipal**

**Monsieur Barneron** : il se déroulera le lundi 12/12/2022 à 19h30.

**Eboulement du sol en aval du mur du cimetière**

**Monsieur Moulin** : suite à l'éboulement du sol d'assise en limite du mur aval du cimetière, nous avons sollicité le cabinet 'Louison Structure' pour avoir un avis sur les risques possibles pour les personnes mais aussi sur le devenir des structures existantes, et tout particulièrement le mur du cimetière situé à proximité de la zone accidentée.

**Le Maire,**  
**Philippe BARNERON.**

